



Lucide Albion ?



They did it. Ils l'ont fait.

Consultés ce jeudi 23 juin, les électeurs britanniques ont majoritairement voté pour le « Brexit », la sortie de leur État, le Royaume Uni (RU) de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, vis-à-vis de l'Union Européenne (UE).



Introduction : Une leçon démocratique (Monarchie 1 – 0 Républiques...)



1°) Scrutin serein

Ce scrutin est remarquable par sa **participation** : + de 73% de participation, quand les dernières élections européennes de 2014 ne faisaient déplacer que 35,4% des électeurs britanniques !

Ce scrutin témoigne d'une **maturité** démocratique incontestable.

Les prévisions économiques apocalyptiques ?

Les « amicales » pressions du grand frère d'outre-Atlantique¹ ?

La peur, la culpabilisation véhiculée par nombre de canaux médiatiques ?

Rien n'y a fait, le peuple britannique a décidé de s'emparer, de se réapproprié son destin.



2°) Sursaut civique

Attachée à la démocratie parlementaire, élément depuis 3 siècles constitutif de son identité, la nation britannique a **rejeté l'ossature institutionnelle de l'UE** :

- Un carcan qui prive le parlement européen de l'initiative législative, la laissant toute entière entre les mains de la Commission, instance non élue par les citoyens.
- Un carcan qui atrophie les parlements nationaux, passant les $\frac{3}{4}$ de leur activité à adapter dans le droit national des décisions prises ailleurs, à Bruxelles, suite à l'intervention de lobbyistes, représentants de grands intérêts privés.
- Un carcan qui piétine éhontément et systématiquement les décisions populaires. Un carcan qui ne laisse qu'une option dans le débat public : accepter, envers et contre tout.

Quelle suite a été donnée aux référendums irlandais et danois de 1998 sur le Traité d'Amsterdam ? Au référendum irlandais de 2001 sur le Traité de Nice ? On les refit voter, jusqu'à ce qu'ils votent ce qui était attendu d'eux, c'est-à-dire « oui ». Prétendant devoir faire œuvre de davantage de pédagogie, les eurocrates ne faisaient montre que de leur suffisance et de leur mépris vis-à-vis de l'intelligence du corps électoral.

Quelle suite a été donnée aux référendums néerlandais et français de 2005 au Traité établissant une constitution pour l'Europe (TCE) ? L'adoption 2 années plus tard du Traité de Lisbonne...

Quelle suite enfin a été donnée au référendum grec de 2015 ? L'adoption, par la force, du projet de la Commission Européenne, de la Banque Centrale Européenne (BCE) et du Fonds Monétaire International (FMI)...

¹ http://www.lemonde.fr/europe/article/2016/04/21/barack-obama-s-invite-dans-le-debat-sur-le-brexit_4906553_3214.html



I – Une décision historique



Ce vendredi 24 juin, à l'annonce des résultats du référendum, et prenant à contre-pied un certain ordonnancement mondial (!), le soleil s'est levé à l'Ouest.

Ce vendredi 24 juin 2016, tous les ardents défenseurs de la démocratie se sont sentis un peu britanniques. Tout comme un certain 29 mai 2005, où tous les progressistes sociaux se sentaient un peu français.



1°) La « relation spéciale » ?

Le Royaume-Uni ne faisait partie ni de l'Union Economique et Monétaire (UEM, plus connue sous le vocable *zone euro* ou *eurozone*), ni de la zone Schengen ? Le RU était l'un des pays les moins intégrés, l'un des plus atlantistes ?

Oui, par sa position géographique, par son histoire, certaines « élites »² politiques et économiques britanniques et continentales ont œuvré activement à ce que le peu d'Europe européenne des années 1960 devienne par la suite, via l'intégration britannique, une *Europe atlantique*. C'est-à-dire désormais un nain géopolitique vis-à-vis des États-Unis d'Amérique, une « simple » zone de (déséqui)libre-échange...

Oui. Oui mais. **C'en était trop pour nombre de britanniques.**



2°) Le contrat social ?

L'Union douanière de l'UE, pointe avancée de la mondialisation (et non son contrepoids...), a été l'une des causes de la désindustrialisation, particulièrement patente dans les Midlands.

La directive communautaire sur les **travailleurs détachés** entraîne une concurrence déloyale à l'égard des salariés des services dans nombre de communes britanniques.

La Cour de Justice de l'UE, elle, veille à ce que le droit communautaire soit supérieur au droit national.

Dans un pays qui avait inventé voilà huit siècles la *Grande Charte*, c'est-à-dire une limitation du pouvoir central, cela ne pouvait laisser longtemps indifférent.



La Magna Carta



II – Aujourd'hui oui... Mais demain ?



1°) Conséquences douanières ?

Certaines coupures de presse promettent moult conséquences douanières ! Le RU va-t-il rejoindre l'Islande, la Norvège et la Suisse en réintégrant l'Association Européenne de Libre-Echange (AELE)... et par là-même ne pas quitter l'Espace Economique Européen (EEE), partagé avec l'UE ?! Y aura-t-il signature d'accords bilatéraux du type UE-Suisse ? Ou va-t-il être déclenché une guerre commerciale par un rétablissement des droits de douane sur les importations de biens en provenance du RU ?

Sachant que l'UE s'emploie à négocier tous azimuts des accords commerciaux de réduction des droits de douane, rien n'est moins sûr ! Bref, à part quelques formalités douanières papier supplémentaires, ce ne sera pas la grande busculade...



2°) Conséquences institutionnelles

Par contre, un acquis (et une bascule) : la réversibilité de l'UE est actée.

Des forces centripètes et centrifuges ne vont pas manquer de survenir. De s'affronter. Déjà les partisans de l'approfondissement néo-libéral agissent³.

À n'en pas douter le chemin ne sera pas facile, il sera pavé d'embûches. Nous ne fétichisons pas le niveau national. Ce furent des « élites » nationales qui firent le choix d'abandonner les clés de la gestion de leur pays à un niveau « supérieur », néo-libéral.

Et nous savons que parmi les forces centrifuges se trouvent des partis ouvertement réactionnaires, xénophobes ou encore néo-libéraux, qui demain pourront appliquer avec zèle à leur échelon national ce qui est aujourd'hui pratiqué au niveau communautaire.

Il faudra donc tenir bon la ligne. Une ligne claire. Une ligne solide et cohérente de progrès.

² « Élite » pouvant être connoté positivement (« élite » rime avec « mérite » !), nous préférons employer parfois « *classes dirigeantes* ».

³ http://www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2016/05/19/la-france-promeut-l-arbitrage-privé-du-tafta-au-sein-même-de-l-europe_4921900_4355770.html



III – Notre feuille de route



1°) Une ligne démocratique

La démocratie n'est pas possible, n'est plus possible au sein de l'UE. Et elle le sera encore moins demain dans l'Union transatlantique avec les USA et le Canada⁴. Il faut donc en sortir. **Recouvrer notre souveraineté nationale** et ses différents leviers (monétaire, douanier, etc) est une condition. C'est la condition préalable, nécessaire, mais non suffisante pour établir la souveraineté populaire et par là-même une *réelle* démocratie. Il importera de réunir pour cela une assemblée constituante réarmant les contre-pouvoirs (magistrature, associations, presse indépendante, organisations syndicales, etc) au niveau national.



3°) Une ligne protectionniste solidaire

La sauvegarde des petites productions et l'assurance d'un contrôle physique effectif de la marchandise était déjà un vœu pieux au niveau communautaire. C'est et ce sera impossible avec la mise en place du nouveau Code des Douanes de l'Union (CDU)⁶.

Sortir de l'Union douanière permettra à un gouvernement progressiste de mettre en œuvre un protectionnisme humain, sain, de progrès. Un protectionnisme renchérissant les importations déloyales, pouvant contribuer au soutien (et au maintien !) de productions saines, locales, utiles et socialement responsables.

Un protectionnisme permettant **d'empêcher** (par les prohibitions ou les corrections de prix assurées par les droits de douane ou anti-dumping) que des **merchandises obtenues dans des conditions déloyales** ne viennent concurrencer celles fabriquées sur le territoire souverain. Un protectionnisme permettant le respect des normes que s'est fixé le peuple : normes environnementales, sanitaires, sociales.

Un protectionnisme respectueux des souverainetés nationales, instaurant des coopérations librement décidées avec des gouvernements élus. Un protectionnisme qui reviendra sur tous les accords léonins envers les pays du Sud, notamment les pays ACP (Afrique, Caraïbes, Pacifique) via l'exemple aujourd'hui de l'Accord de Cotonou, qui détruisant les économies vivrières et locales, jette des milliers d'appauvris vers (au mieux...) l'exode. Une situation bientôt aggravée avec les APE (Accords de Partenariat Economique)...

Un protectionnisme **se réclamant de la Charte de la Havane de 1948⁷** et de ses principes : équilibre de la balance des paiements, adoption de normes de travail équitables, contrôle des mouvements de capitaux, interdiction du dumping et promotion du plein-emploi.



2°) Une ligne progressiste

La pérennité de nos droits sociaux est impossible dans le cadre actuel⁵, soumis au chantage permanent de la compétitivité et de la concurrence extérieure. À l'instar de l'harmonisation fiscale et sociale, la restriction sur les mouvements de capitaux est interdite par les traités communautaires. Sortir de l'UE permettra à un gouvernement progressiste de la mettre en œuvre, d'interdire les délocalisations et la prédation du matériel de production.



4°) Une ligne pacifiste

Aujourd'hui les derniers partisans de l'UE disent que « l'Europe, c'est la paix ». Que l'Europe, telle qu'elle est, ses « pères » et ses institutions, ont permis la paix sur le continent. Rien ne saurait être plus faux.

La paix sur le continent a été le fait de 2 couples d'acteurs.

→ Un couple inter-étatique d'abord : au niveau des 2 premières puissances de la pointe ouest du continent européen. Ce ne sont pas d'obscurs technocrates, mais les représentants élus de 2 gouvernements (Konrad Adenauer et Charles de Gaulle) qui ont signé le traité d'amitié franco-allemand, dit traité de l'Élysée.

→ Un couple de super-puissances ensuite. C'est parce que les USA et l'URSS se tenaient en respect de part et d'autre du rideau de fer par la dissuasion nucléaire qu'un glacis s'est fait jour. Un glacis nommé guerre froide...

Aujourd'hui, si tant est qu'elle ait jamais existé, **l'Europe européenne de la défense n'est plus**. Et ce depuis la déclaration transatlantique adoptée le 22 novembre 1990⁸. Est-il besoin de rappeler que le meurtrier conflit yougoslave de la décennie 1990, résultante de la chute de l'URSS, n'a su être réglé par la toute nouvelle UE ? Sortir de l'UE devra donc inmanquablement s'accompagner de la sortie de son actuel bras armé : l'OTAN, qui a pu intervenir sans l'aval de l'Organisation des Nations Unies (ONU), voire qui ne saurait garantir la sécurité d'un de ses membres⁹...

4 <http://www.solidaires-douanes.org/Demain-l-Atlantide>

5 <http://www.solidaires-douanes.org/Contre-la-devaluation-interne-le-protectionnisme-solidaire>

6 <http://www.solidaires-douanes.org/P-d-Europe>

7 Soit 10 ans avant la révolution cubaine ! Son texte est ici : https://www.wto.org/french/docs_f/legal_f/havana_f.pdf, une présentation est là : <https://france.attaac.org/archives/spip.php?article6720>

8 Il y était rappelé le « *ferme engagement des USA et des États membres de la Communauté européenne en ce qui concerne l'Alliance Atlantique Nord (l'OTAN), ses principes et ses objectifs* ».



5°) Une ligne internationaliste

Alors que l'UE était tant vantée, par ses thuriféraires, pour son apaisement des tensions racistes et xénophobes, il n'en est plus rien. Et ce par la promotion par ces-mêmes thuriféraires de la « concurrence », c'est-à-dire la guerre économique et commerciale que se livrent les états européens entre eux, pour la compétitivité, attirer les investisseurs, etc...

Déjà on entend, dans le discours public, que les grecs sont des « *tricheurs* », les italiens des « *voleurs* », les portugais des « *arriérés* », les espagnols des « *fainéants* », les français des « *nostalgiques archaïques* ». C'est une voie singulière de promotion de la paix interne...

Immigration : Ensuite ne voit-on pas une gestion calamiteuse des réfugiés ? Traitant tant bien que mal (surtout mal...) sécuritairement et militairement en aval (avec force murs et barbelés ici à Ceuta/Melilla, là en Hongrie/Autriche/Italie, etc) ? Alors qu'il importe de résoudre économiquement et politiquement les départs... au départ !

N'est-il pas plus humain, respectueux des sociétés et cohérent intellectuellement (!) que de combattre les sources de la misère ? Que d'empêcher les gens d'être forcés de quitter leur entourage et lieu de vie, en interdisant le commerce inégal par la concurrence déloyale et la prédation de leurs ressources ?

Aujourd'hui que promeut l'UE, sinon l'austérité ? Où est « l'Europe sociale » ? L'Europe « qui protège » ?

L'Europe, l'idée européenne ne saurait être amalgamée avec la seule UE. Airbus, Ariane, Erasmus, c'est-à-dire des projets concrets ont été initiés en dehors de l'existence de l'UE. Et furent d'immanquables réussites industrielles et culturelles de coopérations inter-étatiques et inter-nationales !

C'est peut-être, c'est sûrement cette voie là qu'il importe de retrouver.

De nombreuses forces progressistes sur le continent sont prêtes à échanger et agir sur le sujet.

Pour conclure ?

Décoloniser l'imaginaire

Il y a 27 ans, en 1989¹⁰, la population d'une petite république socialiste soviétique, la Lituanie, osait l'impossible : revendiquer l'indépendance vis-à-vis d'un empire de taille mondiale.

2 ans plus tard, l'impossible n'était pas lituanien. Il y a encore une semaine l'Europe telle qu'elle est, c'est-à-dire plus précisément l'UE, apparaissait *irréversible*. Cela n'est plus.

Aujourd'hui la mondialisation est telle une fatalité. Cela ne doit plus l'être. Nous devons décoloniser l'imaginaire.

Le corps social ne réclame pas le libre-échange généralisé¹¹. L'économie française ne souhaite pas la suppression intégrale des droits de douane. Ses acteurs réclament surtout la solvabilité du marché, c'est-à-dire la garantie d'une demande soutenue. Une demande favorisée par la consommation des ménages, et l'investissement public massif dans les infrastructures...

Les moyens sont à disposition

Demain l'article 50 du Traité de Lisbonne¹² sera invoqué par le gouvernement britannique. Un article qui prévoit jusqu'à 2 ans de négociations, la validation *préalable* du Parlement Européen et l'*accord* du Conseil européen, à la majorité qualifiée.

Juridiquement, peut-être faudra-t-il demain à un gouvernement progressiste passer une autre voie, celle des articles 61 et 62 de la Convention de Vienne sur le droit des traités¹³, adoptée en 1969, pour mettre en place *dans l'urgence* les conditions de réalisation d'un programme *réel* de progrès social.

Les personnels douaniers ne réclament qu'à être utiles vis-à-vis du corps social. Déjà ils se battent contre le Projet Stratégique Douanier (PSD). Ils ne demandent qu'à réguler le commerce et les échanges internationaux de marchandises. Ils ne demandent qu'à mettre en place une politique souveraine de régulation et de coopération ouverte, inter-nationaliste.

D'ici là, il nous appartient de faire connaître, populariser, rendre enviable, donc possible, le protectionnisme solidaire.

Paris, le 30 juin 2016

9 <http://www.20minutes.fr/monde/1787927-20160216-espace-aerien-grec-viole-combat-turcs>

10 https://fr.wikipedia.org/wiki/Voie_balte

11 <http://www.solidaires-douanes.org/Scrutin-europeen-Gare-aux-coquins>

12 Voir ici pour une présentation: http://eur-lex.europa.eu/summary/glossary/withdrawal_clause.html?locale=fr.

Le traité est quant à lui disponible là : https://fr.wikisource.org/wiki/Trait%C3%A9_sur_l%E2%80%99Union_europ%C3%A9enne.

13 Accessible ici : <https://textesdipannotes.files.wordpress.com/2011/07/c-v-19691.pdf>